

Wolu-Inter-Quartiers en action

BELGIQUE – BELGIE
P.P.
1200 BRUXELLES 20
1/3380

Février 2008

MENSUEL N° 115 de l'asbl Wolu-Inter-Quartiers

Av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

Bureau de dépôt : 1200 Bruxelles 20 – P 401101 – Ne paraît pas en juillet ni en août.

Ed. resp.: J. Clocquet, av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

Urbanisme

La Commune joue avec le feu.

Le devenir proche du centre de la place Saint-Lambert sera un parking !

Avant de prendre position sur ce projet annoncé lors du dernier conseil communal du lundi 28 janvier, il est utile de faire un petit retour historique sur les contraintes urbanistiques qui déterminent l'affectation du centre de la place.

Le plan particulier d'affectation du sol (PPAS) n° 4bis, datant de 1985, règle entre autres les affectations des surfaces. Une zone de voirie (circulation et parking) se situe à l'ouest de la place, c'est-à-dire du côté du grand jardin, côté haut de la place, reliant la rue Saint-Lambert à la rue Voot. **Le reste** (excepté la rue Voot, également zone de voirie) **est affecté à l'espace piéton.**

En 2002, la Commune dépose à l'enquête publique un projet d'aménagement de la place qui veut redonner une âme à cette place défigurée. Ce projet proposait un grand espace piéton devant le bâtiment de Charles Vandenhove, espace polyvalent qui pourrait continuer à accueillir les diverses activités qui s'y déroulent actuellement : marchés, brocantes, événements et les Fêtes Romanes. Le projet prévoyait un petit peu plus de places de parkings que précédemment, simplement ces parkings seraient disposés autrement. Si les arbres actuels seraient abattus, un bien plus grand nombre serait planté. Bref, selon le journal *Le Soir* du 7 juin 2002 : « Convivialité et esthétisme sont les autres maîtres mots de cette réorganisation de l'espace. Les concepteurs se sont inspirés des places méditerranéennes... ».



A gauche, les automobilistes qui stationnent illégalement et qui sont à l'abri de tout paiement de taxe, à droite une voiture dans la zone payante et en bas, les barrières Nadar enlevées par les commerçants. Que fait la police?

A quelques détails près, ce projet, communal pour rappel, avait reçu le soutien des comités de quartiers et de nombreux habitants. Il était en bonne voie...sauf qu'il aura suffi que quelques commerçants influencent le Bourgmestre de l'époque pour que le projet soit retiré et que la place retrouve sa pâle figure. Cette décision n'a pas fait que des heureux dans les services mêmes de la commune qui avaient minutieusement préparé cet aménagement.

Dans l'attente d'un nouveau projet, la Commune a fait placer des barrières pour empêcher le stationnement au centre de la place puisque celle-ci est une zone piétonne. Ces barrières furent bien vite enlevées par les commerçants. Et malgré l'installation de nouvelles barrières plus esthétiques et performantes, donc certainement plus coûteuses, le résultat fut le même ; enlèvement et dégradation – **les commerçants ont clairement mis à mal l'autorité communale**, ce sont eux qui décident de l'usage de cet espace public qu'ils privatisent à leur seul bénéfice. La Commune

se dit impuissante, nous la pensons indolente.

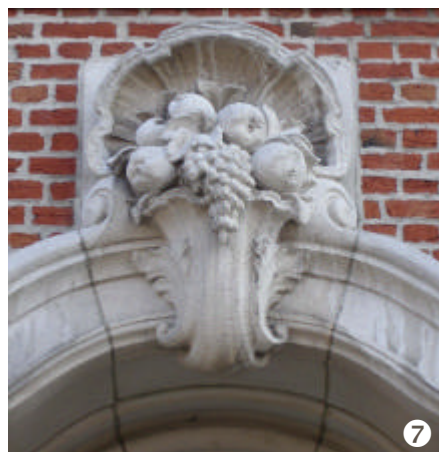
Que fait la Commune aujourd'hui ? « Un virage » à 180°, virage que nous ne sommes pas certains qu'elle soit capable de contrôler.

Elle vient de voter au conseil communal un nouveau règlement pour le stationnement payant. Nous y trouvons notamment une zone orange pour la place Saint-Lambert, centre de la place comprise. C'est-à-dire une zone gratuite pour les riverains et payante pour les autres.

Nous avons 4 réflexions importantes à faire par rapport à cette décision. Toutes les 4 peuvent se résumer au fait que la Commune donne un très mauvais signal aux habitants.

1. La situation légale du centre de la place est une affectation piétonne. Pour qu'une zone de stationnement y soit installée, la Commune nous propose un essai à titre provisoire. Au-delà de savoir si cette possibilité est légale, nous

Le petit patrimoine



Ornement en pierre sculptée (2)

De tous temps l'enseigne, sous différents aspects, est un élément qui caractérisait la mémoire du passé.

L'enseigne était exécutée d'une manière artistique sous une forme humoristique, gentille et parfois naïve, faisant partie intégrante des façades.

1. Les armoiries de Woluwe-Saint-Lambert située sur la maison communale sont réalisés par le sculpteur J.C. Van Goolen.
2. In de Kwak, le bas relief qui rappelle une auberge qui a malheureusement été démolie en 1938.
3. L'enfant et le chien du sculpteur Pierre Peeters.
4. Bas relief représentant la Ste Famille de l'ancienne église provisoire située au 224 chaussée de Roodebeek.
5. Ecusson du Sacre Cœur de Linthout, avenue Albert Elisabeth.
6. Prékelinden. Preek = sermon, prêche. Linde = tilleul. Lieu dit évoquant les prêches clandestins qu'abritait le bois de Linthout au XVII^e.
7. Les corbeilles de fruits et les fleurs décorent les façades sans signification particulière. Elles seront adoptées par l'Art Déco dans des compositions charmantes, mais parfois envahissantes. On en retrouve partout au dessus des portes et balcons, sur les pignons et les vitraux, ...
8. Le dragon : créature mythiques composé des éléments eau, air, terre et feu ; éléments présents dans toutes les civilisations, comme le dragon.

Au XIX^e et au début du XX^e, le chat devient aussi un des symboles du foyer domestique ; plusieurs façades témoignent du succès de cet animal.

Geneviève Vermoelen

Toutes les photos sont prises à Woluwe-Saint-Lambert

avons toujours compris que lorsque l'on fait un essai c'est afin de vérifier que la situation proposée pouvait devenir permanente. Ici, c'est l'inverse, la Commune met en avant cette proposition en attendant un nouveau projet de réaménagement de la place. Pour quand ? Mystère ! Très concrètement, la Commune va installer du parking dans une zone où c'est illégal. Et même si c'est par un tour de passe passe, on ne peut pas dire que cela soit un bon signal lorsque l'on se doit d'être irréprochable en matière de légalité. De plus, on peut se demander si l'autorité de tutelle va accepter cette demande qui prête certainement à plusieurs interprétations.

2. Un des projets de la nouvelle majorité est de **créer un axe fort entre Wolubilis et la place Saint-Lambert**, afin de rejoindre ces deux pôles d'importance. On l'imaginait évident comme un axe agréable, convivial où il fait bon se promener, aller d'une activité à l'autre, musarder par le parc ou encore y faire des achats par la rue Saint-Lambert. Si le premier acte de ce projet, dont personne n'a jamais vu la première intention ou le premier plan, est de créer du parking au centre de la place Saint-Lambert, nous sommes en droit de craindre pour ce qui suivra. Et puis, la logique voudrait qu'on ait une vision complète sur cet axe avant de prendre une mesure qui va conforter, aux yeux de beaucoup, cette zone comme du parking.

3. **Vers une commune durable ?** Au-delà des sensibilités diverses que nous pouvons avoir à propos de l'environnement, on ne peut plus nier qu'il faut y être attentif. Au-delà des démarches personnelles que chacun peut mener, il est également nécessaire que les pouvoirs publics jouent leurs rôles en montrant les voies à suivre, parfois de manière encourageante (primes pour les énergies renouvelables par exemple), parfois de manière coercitive (réduction de l'emprise de la voiture dans l'espace public par exemple). Nous pensions naïvement que l'époque de la sacro sainte voiture était révolue, mais il n'en est rien. La pollution et le changement climatique sont des notions « invisibles » et abstraites qui ne semblent pas nous impres-

sionnés, nous laissons aux générations futures le soin de les subir. Nous ne pensons pas que le signal donné ici, qui est de venir prioritairement en voiture, soit un signal encourageant pour changer nos comportements. Et au contraire, les usagers des lieux vont penser que la Commune fait un geste fort en faveur de la voiture. Est-ce bien le but recherché ?

4. **Le plan de stationnement est un plan financier et non pas un plan environnemental.** La Commune a bien vite compris ces dernières années qu'un plan de stationnement est une nouvelle manne financière non négligeable. Les zones payantes là où les commerces sont présents servent à assurer une bonne rotation et c'est certainement louable. Les zones bleues sont installées pour protéger les habitants contre les « mauvais » navetteurs. On nous montre du doigt ces fameux navetteurs qui viennent embouteillés Bruxelles et qui viennent installés leurs voitures ventouses dans nos quartiers. Même, si c'est vrai en grande partie, cette image nécessite deux nuances. Il faut savoir que la moitié des voitures qui circulent la journée à Bruxelles sont à des Bruxellois. Et, lorsque nous circulons de Woluwe à Schaerbeek et que nous y cherchons une place de stationnement, ne sommes-nous pas également des navetteurs ? Oui, il faut le reconnaître. D'autant plus que Bruxelles dispose d'un bon réseau de transports en commun, même s'il pourrait se montrer plus efficient.

Pour diminuer la pression des voitures ventouses, il faut que les entreprises organisent leur plan déplacement entreprise, dit la Commune. Fort bien, mais pourquoi celle-ci n'a toujours pas de plan de déplacement pour son propre personnel. Demander aux autres ce qu'on n'assume pas soi-même n'est pas le meilleur signal.

Conclusions :

Ce qui précède démontre à souhait qu'il manque une vue d'ensemble sur les problématiques d'aménagement du territoire et de la mobilité. On se demande sur quelles réflexions s'appuient les diverses initiatives communales en la matière.

Au-delà de notre déception parce que notre Commune ne s'inscrit nullement dans une perspective de

commune durable, nous souhaitons bonne chance à la Commune lorsqu'elle présentera un plan de réaménagement de la place Saint-Lambert. Il est clair que le quidam utilisateur automobiliste de la place, qui n'est pas évidemment pas au courant des finesses urbanistiques, et donc qui n'aura pas compris que le parking est une mesure provisoire, va vouloir à tout prix garder ces parkings. Et, les commerçants s'appuieront certainement sur eux pour faire capoter toute velléité d'aménagement.

Nous sommes persuadés que la Commune joue avec le feu et que ce projet est une erreur. Il faut tout simplement que la Commune reprenne son autorité et fasse respecter ses décisions, tout en travaillant à son projet d'axe Wolubilis – place Saint-Lambert. Nous sommes persuadés que cela est possible pour peu qu'on s'en donne la volonté !

Bernard Devillers



POUR UN PACTE ÉCOLOGIQUE LOCAL
Guide de l'éco-électeur

Intéressant et très utile à lire
A télécharger sur : www.fnh.org

Ciné-Club New-Cubitus
Le vendredi 29 février à 20 h 30
Centre « Les Pléiades »



ROMAN DE GARE
AN FILM BELGÈRE QUINCY

1A, av. du Capricorne à 1200 Bxl
PAF : 3 € - Info au 0477/54 65 01

Urbanisme

Que s'est passé à côté de la Médiatine ?

Au 49, chaussée de Stockel, un terrain que l'on avait vu tout boisé s'est retrouvé il y a peu à nu en quelques jours. Cela a fait un choc aux passants. Cependant, il est bon de signaler que c'est un terrain à bâtir et on pouvait se douter qu'un jour quelqu'un s'y intéresserait.



Alors, pourquoi en parler ?

Tout simplement parce que nous nous trouvons juste à côté la zone classée du Château Malou et notamment très près de la Médiatine. Et que, de plus, nous avons appris qu'un bâtiment ancien et le mur y accolé, juste à l'arrière de la Médiatine ont été abattus (voir la photo du bas).

Comment est-ce possible ? D'après nos renseignements, tout est légal. Le propriétaire a reçu un premier permis pour l'abattage des arbres (à l'exception de 4) et la démolition sans reconstruction d'une construction accessoire est dispensée de permis d'urbanisme pour autant que sa superficie au sol soit inférieure à 100 m². Un autre permis d'urbanisme (sans enquête publique) a été demandé peu après pour la maison même d'un style moderne. La première question que l'on est en droit de se poser, c'est pourquoi la Commune n'a-t-elle pas demandé au promoteur de coupler ces deux demandes en une, même si ce n'est pas une obligation.

Deuxièmement, la Commune,

bien au courant de l'existence du petit bâtiment puisqu'elle entrepris diverses recherches, en vain, pour en connaître son éventuel intérêt patrimonial, n'a-t-elle pas adopté une attitude plus précautionneuse ? Elle aurait pu, il nous semble, vu le contexte particulier, demander une enquête publique en prétextant la modification urbanistique de l'îlot, vu la proximité de la Médiatine.

Mais d'un autre côté, il y a peut-être lieu de pointer également du

doigt les responsables du classement qui, à l'époque, n'ont pas jugé utile de doter la zone classée d'une zone plus large de protection.

Aujourd'hui, le mal est fait. Tout ce qu'on peut espérer c'est qu'à l'avenir la Commune se souvienne que parfois suivre uniquement à la lettre les prescriptions urbanistiques ne suffit pas toujours et qu'elle peut, dans certains cas particuliers, aller plus loin et offrir une visibilité plus large à des aménagements sensibles.

Bernard Devillers

A nouveau les bus !

Fin décembre 2007, une nouvelle demande de permis d'urbanisme pour aménager un parking pour 49 bus scolaires pour l'école européenne à la rue de l'Ecluse est passée à l'enquête publique. C'est sur le petit bois situé rue de l'Ecluse, en contrebas d'un home pour personnes âgées, que le projet viendrait s'installer.

Pour rappel, ce terrain appartenait à la Commune (expropriée depuis) et est situé en zone d'habitation. La Commune a toujours refusé cette implantation et a fait différents recours dans ce sens.

Face aux craintes et objections de la Commune, des habitants et des associations de défense de l'environnement, la commission de concertation a reporté son avis pour complément d'information dans les domaines suivants :

- Evaluation de la population scolaire actuelle et prévisible.
- Plan de déplacement des bus au point de vue des itinéraires et des taux de remplissage (avec justificatif).
- Modification de la perméabilité du site et les répercussions sur les environs.
- Etude de l'alternative de l'implantation du parking le long du boulevard de la Woluwe pour toute ou partie de la population de l'école.
- Proposition alternative à l'asphaltage totale et plan paysager.

Un dossier à suivre donc.



Les textes signés n'engagent que leurs auteurs.

Des informations sur nos activités, sur les comités de quartiers et leurs représentants ?
Contact : coordinateur : Bernard Devillers - Tél/Fax 02 762 39 44 ou en cas d'urgence 0478 42 47 83
Email : woluinterquartiers@hotmail.com - Site : www.wiq.be- Argenta n° 979-5493341-42

**Abonnement
au Bulletin : 5 €/ an**